



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2022 - 19</b>		
<b>Avis direct</b> (Alain Salvi et Christophe Borel) <b>Date : 24 mars 2022</b>	<b>Objet :</b> Démolition et travaux impactant des chiroptères et oiseaux protégés, Maison intergénérationnelle à Flavigny-sur-Moselle (54)	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

### Contexte

La commune de Flavigny-sur-Moselle (54) souhaite créer une maison intergénérationnelle en transformant un ancien presbytère en quatre logements pour seniors autonomes. Dans le prolongement du presbytère rénové, deux maisons mitoyennes seront détruites (bâti et caves), l'une pour créer une rue, l'autre pour construire des espaces publics composés d'une crèche et d'une médiathèque.

Les travaux de déconstruction des maisons existantes et de rénovation du presbytère vont engendrer des impacts sur les espèces animales protégées de chiroptères et d'avifaune utilisant le bâti comme gîtes ou pour nicher.

Des inventaires diurnes et nocturnes ont été menés afin d'identifier les espèces présentes de façon certaine au sein de ces trois bâtiments et pour connaître leur nombre approximatif.

Il apparaît que les bâtiments sont occupés par les espèces protégées suivantes :

- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) - ~ 3 individus,
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) - ~ 6 individus,
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) - ~ 2 individus,
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et/ou Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) - ~ 2 individus,
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) - 7 nids occupés sur 9,
- Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicon*) - 2 nids non occupés,
- Rouge-queue noir (*Phoenicurus ochruros*) - 1 nid non occupé.

La présence des chiroptères est avérée en période de transit automnal et période estivale. En période hivernale, aucun individu n'a été observé, les bâtiments étant peu propices à leur accueil pour la période d'hibernation. Néanmoins, les caves, aux températures et hygrométries optimales pourraient accueillir quelques individus, l'étude conclut donc à une présence possible d'individus isolés en période hivernale.

Pour l'avifaune, les observations confirment la présence de nicheurs sur site.

## Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?
- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?

## Supports de réflexion

- Annexe 1 : Dossier
- Annexe 2 : Cerfas

## Analyse du CSRPN

Le dossier est bien présenté d'une densité et d'une précision d'information remarquable.

Les inventaires couvrent l'ensemble des cycles biologiques et permettent via la diversité des méthodes d'avoir un état initial adéquat pour bien appréhender les enjeux. Il manque cependant la présentation des périmètres réglementaires de conservation de la Nature (ZNIEFF, etc.) pour mettre en contexte le dossier. Il reste aussi regrettable que deux espèces aient été écartées des mesures pour cause de peu de traces et d'ancienneté (Sérotine commune et Chouette Effraie), alors même que de simples mesures peu coûteuses peuvent leur être favorables.

Les illustrations sont de qualité et permettent de bien comprendre les aménagements.

Les mesures sont adaptées, chiffrées et permettent une bonne intégration au projet tout en maximisant l'évitement et la réduction des impacts. Les mesures compensatoires présentent à la fois une proportionnalité, une équivalence écologique et une plus-value par rapport à l'état initial. Les techniques proposées visent à optimiser l'efficacité des mesures de compensation. Celles-ci présentent une proximité spatiale et temporelle adéquate.

Un suivi scientifique est inclus qui doit permettre une évaluation en termes de retour d'expérience.

Il est nécessaire de faire attention au positionnement des éclairages extérieurs et à l'absence d'intrusion de chat dans la cave, pour la bonne réussite des mesures.

## Avis du CSRPN

Dossier de grande qualité, le CSRPN donne un avis favorable avec recommandations.

## Recommandations

Mise en place d'un nichoir à Chouette Effraie dans les combles du presbytère ;

Mise en place d'un planning permettant la bonne continuité d'habitat sur site ;

Mise en place d'un système anti-chat au niveau de la cave ;

Mise en place de réflexion sur l'éclairage des abords des aménagements.

Christophe BOREL & Alain SALVI, experts-délégués,  
vice-présidents de la Commission Espèces Protégées  
du CSRPN Grand Est

